

# Diversité des points de vue d'experts sur l'avenir de l'élevage d'herbivore en Auvergne

C. Fiorelli, B. Dedieu

La loi d'orientation agricole française (LOA) de 1999 reconnaît et vise à encourager la multifonctionnalité de l'agriculture. Elle promeut le développement de l'articulation des trois dimensions économique, sociale et environnementale de l'activité agricole et la mise en débat de l'agriculture par des acteurs extérieurs à la profession agricole, notamment dans les Commissions Départementales d'Orientation Agricole. L'Auvergne est une région herbagère d'élevage, porteuse de ces enjeux combinés : les politiques des cinq AOC fromagères, celles des deux Parcs naturels, les inquiétudes portant sur la pérennité de bassins locaux d'emploi en zones rurales s'y superposent à la réforme de la PAC. Mais **les dynamiques propres aux exploitations et les grands enjeux d'adaptation des systèmes vont-ils** dans le même sens que l'intention de la loi ? Autrement dit, entre les problèmes des filières, les préoccupations des acteurs du développement territorial et les attentes des associations de protection de l'environnement d'un côté, la démographie agricole, l'accroissement des contraintes de travail et les soucis de revenu de l'autre, les évolutions de l'élevage en cours et pressenties vont-elles **dans le sens de la multifonctionnalité** ?

Pour instruire cette question dans le secteur de l'élevage d'herbivores bovin et ovin, nous avons **interrogé 32 experts sur la façon dont ils envisagent l'avenir de l'élevage**, les transformations en cours et adaptations nécessaires des exploitations en Auvergne, la diversité des exploitations. Comme zootechnicien, notre postulat est que la LOA de 1999 invite à :

- considérer que les projets d'élevage, centrés auparavant sur la fonction de production, évolueront vers des compromis permettant de mieux articuler les dimensions sociale, économique et environnementale de l'élevage. La fonction de production est exprimée en termes d'objectif de volume de production et de qualité des produits en adéquation avec les exigences d'une filière organisée ;

- accorder, dans l'expression de la diversité des systèmes techniques, une place pour des formes d'élevage dont l'objectif n'est pas que de produire, et aussi pour les systèmes qui prennent en compte des enjeux territoriaux en s'inscrivant dans une dynamique de développement local.

Dans une première partie, nous présentons les experts enquêtés, le guide d'entretien et la procédure d'analyse des données. Les enjeux d'avenir de l'élevage en Auvergne et les adaptations des systèmes, puis les points de vue sur la diversité des exploitations d'élevage sont détaillés en 2<sup>e</sup> partie. Enfin, nous précisons notamment en quoi notre approche aboutit à mettre en avant certains systèmes d'élevage et certaines formes d'adaptations, et par qui.

## 1. Experts enquêtés et méthode d'analyse

### ● Constitution de l'échantillon d'experts enquêtés

Les experts sont considérés comme porteurs d'un point de vue institutionnel (l'expert de la Chambre d'agriculture donne le point de vue de la Chambre) et d'un point de vue personnel. Notre échantillonnage d'experts croise **deux clés d'entrée : le rapport à l'élevage d'une part, le niveau d'intervention d'autre part**. Il s'agissait pour nous de couvrir une large gamme de relations à l'élevage, sans souci d'exhaustivité ni de représentativité des points de vue. Deux catégories ont été distinguées par rapport à l'élevage :

- 18 experts sont en prise directe avec l'élevage, spécialistes d'un secteur de production. Nous avons enquêté des acteurs (professionnels ou administratifs) des secteurs ovin viande (7), bovin lait (7) et bovin viande (4) et, pour chacun des secteurs, les représentants du Développement, des filières et du syndicalisme ;

- 14 experts sont au contact de l'élevage, susceptibles de travailler avec différents secteurs de productions agricoles, de par leur activité de service à l'agriculture, à l'environnement ou au développement territorial. Il s'agit des acteurs des collectivités territoriales (8), de l'administration (2) et des organismes para-agricoles (4). La liste complète est en encadré.

Vis-à-vis du niveau d'intervention, nous avons enquêté des experts appartenant aux institutions régionales, interdépartementales, départementales jusqu'au chargé d'affaires agricoles de communautés de communes. La distinction a été plus facile à faire

---

INRA SAD Transformations des Systèmes d'élevage Theix,  
F-63122 Saint-Genès Champanelle ;  
cecile.fiorelli@clermont.inra.fr

**Experts en prise directe avec un secteur de production (18) :**

- Animateur réseau ovin de l'Établissement Départemental de l'Élevage du Puy-de-Dôme
- Membre de la commission ovine nationale de la Confédération Paysanne
- Présidente des Fédérations Départementale et Régionale Ovines
- Ingénieur ovin de l'Institut de l'Élevage pour le Centre, le Limousin et l'Auvergne
- Responsable du service technique du groupement de producteurs ovins Copagno
- Président du groupement de producteurs ovins Copagno
- Vice-président du groupement de producteurs ovins Ovimonts
- Président des Fédérations Départementale et Régionale des Producteurs de Lait
- Président du Syndicat de l'AOC Saint-Nectaire
- Président du Contrôle laitier du Puy-de-Dôme
- Membre du réseau FARRE de l'Allier
- Ingénieur bovin lait de l'Institut de l'Élevage pour l'Auvergne
- Animatrice et président du Groupement d'Intérêt Economique Groupe Viande Lait Auvergne Limousin
- Vice-président du groupement de producteurs de bovin COVIDO
- Ingénieur bovin viande rustique de l'Institut de l'Élevage pour l'Auvergne
- Animateur réseau bovin viande de l'Établissement Départemental de l'Élevage du Puy-de-Dôme
- Animateur réseau bovin viande de la Chambre d'agriculture départementale de l'Allier

**Experts au contact de l'élevage (14) :**

- Président de la Chambre d'agriculture régionale d'Auvergne
- Animatrice de la Fédération Régionale des Groupes de Développement Agricole d'Auvergne
- Responsable du service agricole du Conseil général du Puy-de-Dôme
- Responsable du service agricole du Conseil régional d'Auvergne
- Responsable du service régional d'économie agricole de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne
- Président d'Auvergne Biologique
- Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne
- Chargé de mission du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
- 3 Responsables des services agricoles des Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez
- Chargé de mission agricole du Syndicat mixte d'aménagement des Combrailles
- Animatrice de la communauté de communes des Cheires
- Président de la commission agricole de la Communauté de communes des Cheires

**Encadré 1 : Liste des experts rencontrés.**

dans le "collège" des experts au contact de l'élevage, les spécialistes de l'élevage cumulant souvent des responsabilités à plusieurs niveaux. Les niveaux départemental et infradépartemental ont été abordés uniquement dans le département du Puy-de-Dôme.

● **Le guide d'entretien et le traitement des données**

Les entretiens réalisés étaient du type **semi-directif**. Ils étaient organisés autour de trois points :

- évolutions récentes et tendances actuelles des transformations de l'élevage ; enjeux d'avenir de l'élevage ;

- y a-t-il des compromis à mettre en place pour concilier des attentes de production animale, des attentes personnelles et d'autres considérations sur les ressources animales et végétales (état, dynamique, façons de les mobiliser) ?

- quelle diversité des exploitations est importante à considérer pour traiter des questions d'avenir et d'adaptation ?

Le **traitement des données d'entretiens** a été réalisé selon trois phases :

- Le discours de chaque expert a d'abord été analysé afin de recenser et classer les sujets abordés. A partir du recensement des sujets abordés, ont été construits cinq thèmes plus larges, dans le but d'organiser et de synthétiser l'information.

- Ensuite, la façon dont chaque expert a abordé les thèmes construits est explicitée dans un tableau. La double structuration des acteurs et des sujets abordés permet de rendre compte de quoi parlent les acteurs, de comparer leurs discours, de voir s'il y a consensus au sein d'un secteur de production sur des sujets précis, de comparer les secteurs de production, de comparer l'avis des acteurs en prise directe avec la production à celui des acteurs au contact de l'élevage...

- Enfin, la grille de lecture proposée en introduction est appliquée au contenu du tableau : i) point de vue sur l'adaptation des systèmes de production (intégrant de nouveaux compromis entre fonction de production et autres fonctions) ; ii) point de vue sur la diversité et, le cas échéant, critères de diversité (en relation avec les manières d'articuler les trois dimensions sociale, environnementale et économique).

## 2. Résultats

Nous présentons les résultats en deux parties : quelles expressions de l'avenir de l'élevage se dégagent, et avec quelles adaptations des systèmes de production ? ; quels regards sur la diversité des exploitations ? Enfin, nous précisons en quoi les avis exprimés, qu'ils soient convergents ou non, vont dans le sens de la multifonctionnalité de l'élevage.

### ● L'avenir de l'élevage et les adaptations des systèmes de production vus par les experts

Les experts se distinguent par leur rapport à la production. Ceux qui sont en prise avec un secteur de production prennent le plus souvent position par rapport à la filière, au produit, en termes de quantité et de qualité. Les expressions sont différentes pour chaque secteur de production. Pour tous, la résolution de la crise d'identité des éleveurs est essentielle pour l'avenir.

#### - Les experts des secteurs de production

La majorité des experts du lait a un discours global qui fait référence à la nécessité "*d'augmenter les volumes de production, avec davantage de garantie de qualité*", la qualité se référant aux normes de certification ISO 9000. Ils considèrent que **les structures d'élevage laitier sont trop petites avec trop peu de droits à produire** : la pérennité des exploitations laitières d'Auvergne repose d'après eux sur l'augmentation du volume produit par exploitation. Dans le même temps, la majorité d'entre eux mentionne que la quantité et la pénibilité du travail sont de moins en moins bien acceptées, mais sans pour autant proposer de réorganiser la conduite des troupeaux. Tous envisagent la **meilleure rémunération du lait au producteur** comme un impératif de l'avenir de l'élevage laitier en Auvergne. La problématique des AOC fromagères et des modifications des cahiers des charges est peu présente dans les discours, à l'exception du Président de l'AOC Saint-Nectaire et d'une personne du Développement. Pour le premier, la segmentation du marché du lait et la limitation des volumes transformés en Saint-Nectaire sont nécessaires. Pour la deuxième, la restriction récente sur l'origine des génisses de renouvellement dans la zone AOC Saint-Nectaire bouleverserait les stratégies de réforme et de renouvellement des éleveurs, qui achetaient des génisses à l'extérieur de la zone.

Les responsables professionnels et syndicaux de la production ovine sont également unanimes sur le fait que le maintien ou l'**accroissement des volumes produits** est une condition *sine qua non* de la pérennité de la production ovine dans leur région. Ceci repose à la fois sur l'augmentation des troupes présentes et la création de nouvelles troupes. Dans le même temps, tous les experts du secteur ovin **explorent les implications techniques du compromis à trou-**

**ver entre "revenu et travail"**. Ainsi, la conduite des agneaux à l'herbe, le report sur pied des agneaux, les systèmes à un agnelage par brebis et par an avec une très bonne prolificité sont à l'ordre du jour pour pallier l'abandon du "trois agnelages en deux ans" et le peu d'adhésion à la proposition de contractualisation d'agnelages de juillet, malgré les soutiens financiers.

En productions ovine viande et bovin lait, de nombreux enquêtés considèrent que **les formes collectives d'exploitation sont des adaptations nécessaires pour des raisons économiques et de répartition du travail** d'astreinte ou de saison. La mise en commun de matériel, d'employés, voire d'exploitations ou d'ateliers de transformation, permet en outre d'accéder à des aides financières européennes ou régionales.

Les experts des systèmes allaitants bovins se positionnent tous en premier lieu au sujet de la **spécialisation des exploitations vers la production de broutards**. Les arguments opposent la valorisation des outils d'abattage régionaux existants, la valorisation du potentiel génétique des animaux par la finition au fait que les cours du broutard sont bons et que le produit correspond aux attentes italiennes. Finalement, l'avenir, c'est continuer à produire du broutard en étant conscient du risque constitué par le marché italien comme débouché unique. Cependant, une personne du développement a mentionné la nécessité **d'anticiper l'accroissement des exigences italiennes** : faire porter les efforts sur la constitution de lots plus importants de broutards plus lourds, plus homogènes, en envisageant éventuellement du "désaisonnement" (vêlages d'automne).

#### - Les experts au contact de l'élevage

Le président de la Chambre d'agriculture régionale (CAR) et **les responsables des services agricoles** des Conseils général (CG) et régional (CR), des Parcs naturels régionaux (PNR), et du Service régional d'économie agricole (SREA) de la DRAF ont un **discours moins précis** sur les adaptations nécessaires des exploitations, tout en convergeant sur **l'enjeu majeur que représente une meilleure organisation des filières** : "*pour nous, les enjeux agricoles sont des enjeux de filières*"; il faut "*adapter l'offre à la demande*"; "*produire c'est bien, mais il faut apprendre à vendre*". La DRAF souligne le manque d'organisation des filières agro-alimentaires en Auvergne, la valorisation très faible du lait. Le caractère prioritaire de ces enjeux de filières peut être très affirmé au détriment d'autres enjeux : "*en Auvergne, il y a trop d'espace et pas assez d'économie [...] premièrement, les éleveurs doivent gagner leur vie, deuxièmement ils doivent contribuer au reste*" (CAR). Par ailleurs les modèles de filières ne sont pas identiques : le CR pose comme condition *sine qua non* de toute subvention l'insertion de l'exploitation dans une filière organisée (*via* une

organisation de producteurs). Les PNR et le CG soutiennent aussi les projets d'exploitants qui visent la **production de produits finis** pour des marchés locaux à travers la mise en place d'ateliers de transformation individuels ou collectifs. Dans ce dernier modèle, l'augmentation de la valeur ajoutée s'accompagne d'une augmentation de la quantité de travail et de revenu pour les producteurs, qui peut déboucher sur la création d'un emploi salarié de fromager, de boucher. La dynamique est observée surtout en produits laitiers, viande bovine et, dans une moindre mesure, en viande ovine.

**Les porteurs d'enjeux environnementaux** que sont les Parcs naturels régionaux et le Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne n'ont pas de vision précise de l'avenir de l'élevage en tant que tel. Pour eux, **l'avenir, c'est trouver de meilleurs compromis en termes de pratiques** entre produire et atteindre à la fois les objectifs d'entretien des paysages, de préservation de la biodiversité, mais aussi de pérennité de l'utilisation de ces surfaces, souvent contraignantes en travail. Ainsi les PNR assurent la logistique nécessaire à la contractualisation de pratiques ponctuelles (fauche, pâturage) sur des zones limitées à enjeux identifiés, qu'ils soient paysagers ou concernent la biodiversité, notamment dans le cadre de la directive Natura 2000. C'est le cas d'estives et de coteaux secs en situation périurbaine. Ces surfaces exploitées sous contrat permettent aux éleveurs de disposer de surfaces supplémentaires garanties (donc de surmonter la pression foncière), parfois d'un service de gardiennage (donc de diminuer la quantité de travail) et de recevoir des aides financières (création de CTE collectifs). Les agents de développement y accompagnent **les adaptations des systèmes** : révision de la conduite du système fourrager ainsi que du rythme et de la répartition des agnelages, en tenant compte des enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité, prévention des incendies) et de multi-usage (randonnée, chasse) le cas échéant.

**- Pour tous : surmonter la crise d'identité des éleveurs**

Tous les enquêtés s'accordent pour dire que **la communication** (en interne et en externe) **des éleveurs sur le métier, le savoir-faire, les pratiques est un enjeu pour l'avenir de l'élevage**. Les quelques éleveurs rencontrés en tant que responsables professionnels qui s'investissent dans des événements de communication sur le métier (type foires, salons, fêtes...) expliquent qu'il est vital de faire connaître leur métier, leurs pratiques, de reconquérir une image positive. Ils précisent qu'ils y consacrent désormais un temps non négligeable et s'organisent en conséquence. Les collectivités territoriales soulignent l'importance, pour les éleveurs, de la reconnaissance obtenue en vente directe lors des échanges avec les clients.

## ● La diversité des systèmes de production

Il existe deux représentations de la diversité des exploitations laitières : celle fondée sur les caractéristiques technico-économiques et pédoclimatiques, support de l'expression de problématiques particulières comme l'agriculture biologique, la transformation fromagère, l'autonomie fourragère, la démarcation du lait de montagne, et l'autre, plus prégnante dans la façon d'envisager l'avenir, portée notamment par des acteurs du secteur de la production laitière et de l'administration agricole. Ils voient la diversité des exploitations laitières d'Auvergne comme **un handicap** et distinguent :

- les grandes et modernes, bien adaptées actuellement pour produire beaucoup, aux normes, qui pourront obtenir des droits à produire et s'agrandir, notamment en s'associant ;
- les petites, vieilles, sans capacité d'investissement, vouées à disparaître, qui produisent de petits volumes de manière efficiente, mais qui sont vues comme des freins à la rentabilité, notamment en termes de frais de collecte ou de quotas "immobilisés" ;
- les intermédiaires, *a priori* capables de s'adapter aux normes mais avec des investissements importants, notamment dans les bâtiments et les équipements de traite.

Paradoxalement, la filière (Groupement d'Intérêt Economique Groupe Viande Lait) et quelques personnes du Développement (Chambre d'agriculture départementale, Institut de l'Elevage) déclarent avoir peur des abandons de certaines des exploitations "adaptées" ou "capables de s'adapter", ceci pour des questions de surcharge de travail, de pression psychologique, de non-maîtrise de la rémunération.

Les positions vis-à-vis de l'avenir de l'élevage bovin allaitant sont formulées en référence à une sorte de modèle d'exploitation "moyenne" spécialisée en brouillard. La diversité des systèmes est envisagée sous l'angle des référentiels technico-économiques issus des réseaux d'élevage.

**Les experts du secteur ovin** manifestent de façon unanime leur intérêt pour la diversité des exploitations adhérentes, dans un contexte où chaque brebis, chaque référence compte pour l'avenir du secteur. L'expérience en production ovine de l'éleveur, ses attentes et contraintes de travail propres, le caractère spécialisé ou non de l'activité ovine, mais aussi les contraintes locales (enjeux environnementaux spécifiques, caractère périurbain) fondent l'expression par le secteur ovin d'une diversité. Elle interpelle le secteur sur les modes d'accompagnement spécifiques à mettre en place pour aider ces éleveurs aux besoins particuliers. La filière voit **cette diversité comme un atout en termes de complémentarité d'approvisionnement**, permettant de relever les défis de la quantité et de la

répartition des produits sur l'année (y compris dans les filières qualité), nécessaires à la pérennité des marchés.

La Direction régionale de l'environnement (DIREN) et les collectivités territoriales sont focalisées sur des systèmes particuliers qui contribuent à l'entretien de l'espace mais aussi aux activités socio-économiques en milieu rural. Cette vision est plus ou moins précisée en termes de système de production : la DIREN distingue "la majorité des éleveurs aux pratiques traditionnelles" favorables à la préservation de l'environnement, d'une minorité à surveiller. CG et PNR considèrent la politique agricole au service du Développement rural et mettent donc en avant des "porteurs de projets". Parmi eux, **les éleveurs double actifs et ceux qui se lancent dans la transformation et la commercialisation de leurs produits** sont appréciés, notamment dans les contextes de déprise agricole et d'exode rural, comme dans le Livradois-Forez. Les éleveurs double actifs sont parfois vus comme les derniers remparts contre la friche : ils entretiennent des surfaces non négligeables et parfois difficiles à travailler, comme certains coteaux secs en bordure de Limagne qui, en s'embroussaillant, font courir des risques d'incendies. CG et PNR considèrent aussi la double activité comme un moyen d'installer de nouveaux agriculteurs à temps partiel ou progressivement à temps plein.

#### ● Et la multifonctionnalité de l'agriculture ?

D'après les experts rencontrés, **l'avenir de l'élevage d'herbivores est d'abord une affaire de production** (volume, qualité) et de **commercialisation** (organisation des filières, prix). Les adaptations qui seraient à négocier à l'échelle de l'exploitation ou des territoires sont rarement explicitées précisément mais elles demeurent, en règle générale, dans le domaine zootechnique classique de l'adaptation des modes d'élaboration de la production animale. **Les autres dimensions de la multifonctionnalité** de l'agriculture apparaissent au travers de l'émergence de questions autour des compromis i) entre travail et valeur ajoutée, avec la référence aux systèmes combinant production, transformation et vente directe, susceptibles de générer de l'emploi salarié, ii) entre maîtrise de l'état et de la dynamique de certains couverts végétaux et impératifs d'élaboration de la production de troupeaux. Elles apparaissent aussi dans les discours positifs des acteurs des collectivités territoriales et du secteur ovin sur la diversité des exploitations. Les premiers mettent en avant des systèmes originaux dans leur contribution aux dynamiques territoriales comme ceux des double actifs ou des vendeurs "directs" par exemple. Les seconds insistent sur le caractère positif de la diversité des projets d'élevage : ils pointent aussi les systèmes de double actifs qui contribuent à l'approvisionnement des filières de qualité et qui sont des sources d'innovations techniques, notamment pour des systèmes avec de très fortes contraintes de travail.

### 3. Discussion

#### ● L'échantillon et la méthode d'enquête : limites et points forts

Pour des questions de disponibilité des experts, l'échantillon est **non exhaustif** et **non représentatif**. Il est notamment déséquilibré aux dépens du secteur viande bovine (4 personnes rencontrées au lieu de 7 dans les secteurs de production "ovin" et "lait"). De plus, nous avons centré l'exploration du niveau départemental et infradépartemental dans un seul département : le Puy-de-Dôme. Ce département ne dispose plus d'abattoir bovin et tous les experts rencontrés y mentionnent les difficultés d'organisation de la filière viande bovine. Ainsi, les résultats obtenus dans le secteur bovin ne sont pas extrapolables aux autres départements d'Auvergne, notamment l'Allier qui appartient au bassin Charolais. Enfin, la majorité des enquêtes a été menée au moment de la discussion de la réforme Fischler de juin 2003, ce qui a pu exacerber certaines positions d'acteurs au discours très "politisé". C'est sans doute le cas du discours très productiviste de la majorité des experts du secteur de production laitière.

L'échantillon a été ouvert à un syndicat mixte d'aménagement et de développement (le SMAD des Combrailles) et à une communauté de communes : ces deux cas semblent prometteurs d'un **public à découvrir** pour travailler sur les liens entre agriculture et territoire au cœur de la multifonctionnalité. Le **monde des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** est en effet en émergence dans la sphère agricole : certains EPCI disposent de chargés des affaires agricoles, de budgets en lien avec l'activité agricole et acquièrent une légitimité auprès des acteurs de la profession agricole sur certains points. C'est le cas du traitement des MAE, CTE, CAD et des accompagnements de projets de mise en place d'ateliers de transformation. Sur la question du foncier, à travers la réalisation des diagnostics fonciers ou la mise en place des plans d'occupation des sols, ou sur l'installation, les EPCI sont plus rarement considérés légitimes par les acteurs agricoles.

#### ● Convergence et marginalités

Un **"grand écart"** est observé entre les **représentations des acteurs**, ceux qui mettent en avant presque **uniquement les questions de volumes et de prix**, et ceux qui n'ont pas de point de vue arrêté sur l'avenir de l'élevage mais qui pensent qu'il faut **trouver un nouvel équilibre entre produire et préserver**. S'il existe en effet des enjeux paysagers et de préservation de la biodiversité, et un enjeu quant à la qualité de l'eau (pollution liée aux eaux blanches), ils concernent des zones limitées (cf. DIREN, ci-dessus). Il n'y a pas de remise en question massive des systèmes de production agricole : le problème majeur de l'éle-

vage laitier reste que les références laitières moyennes sont inférieures aux références nationales.

Si l'on ne s'arrête pas au discours majoritaire (dans l'échantillon) qui considère l'avenir de l'élevage au travers des questions de volume de production, de qualité (lait) ou de type de produits (viande bovine), quatre enseignements émergent finalement de l'ensemble des entretiens :

- **Les compromis entre production et environnement** que l'on attendait fortement dans cette région de grands espaces herbagers **ne sont mentionnés finalement que sur des zones très restreintes** classées dans le cadre du programme Natura 2000. En dehors de ces zones ponctuelles, la contribution à la préservation de l'environnement, formalisée sous forme d'engagement PHAE notamment, tient davantage de la reconnaissance de l'existant que de compromis à mettre en place ayant une influence sur les pratiques d'élevage.

- **Une position originale de la production ovine** (experts du secteur ou au contact avec lui). La production ovine est une production minoritaire dans la région Auvergne, presque le dos au mur du fait d'une décroissance régulière des effectifs, bien que les réalités départementales soient contrastées (Réseaux d'élevage Auvergne et Institut de l'Élevage, 2003). Le secteur est reconnu par les autres experts rencontrés comme bien "organisé" mais également comme le plus ouvert à des réflexions qui rejoignent les incitations vers plus de multifonctionnalité. Le discours est le plus précis sur les adaptations de systèmes techniques, sur la recherche de nouveaux compromis entre production et reconquêtes de friches ou sur l'intérêt de systèmes non spécialisés.

- **L'accent mis sur les projets collectifs de filière courte ou d'organisation du travail** invite à considérer les coordinations techniques entre exploitations d'élevage. L'exploitation agricole individuelle ne doit pas être le seul cadre pour l'analyse.

- **Les systèmes des double actifs** font l'objet d'un intérêt vif de la part des acteurs du développement, de la filière ovine et des collectivités territoriales. Ils sont relativement connus du point de vue des sciences sociales (BENJAMIN, 1993 ; BLANCHEMANCHE, 2000) ; ils le sont beaucoup moins dans le champ des sciences biotechniques. Les systèmes d'élevage des double actifs sont pourtant des illustrations de situations où les projets d'élevage incluent des compromis entre production et autres attentes (sécurité, complément de revenu, patrimoine).

## Conclusion

Au travers des points de vue d'experts de l'élevage en Auvergne, l'avenir est d'abord une question

de production, d'augmentation des volumes, de qualité, de type de produit, etc. Les caractéristiques propres de l'élevage en Auvergne (niveau moyen de référence laitière par exploitation, présence forte des AOC fromagères, production très dominante de brouards) expliquent sans doute la permanence de ce discours. La reformulation des enjeux d'adaptation à l'échelle de l'exploitation concerne le plus souvent une exploitation moyenne pour les acteurs du secteur laitier ou bovin viande, qui restent hermétiques aux autres formes d'exploitations, et dubitatifs sur l'avenir des petites structures.

Toutefois, **des systèmes qui s'inscrivent dans une logique de compromis** entre finalité de production et autres dimensions de la multifonctionnalité de l'agriculture **ont été identifiés. Ils posent question :**

- **en termes d'adaptation** : des systèmes ovins présents sur les coteaux secs, en situation périurbaine, adaptent leur conduite en tenant compte des enjeux de biodiversité, de lutte contre l'incendie, de multi-usage ; des éleveurs ayant des projets collectifs de transformation et de commercialisation de leurs produits acquièrent des savoir-faire concernant la transformation et la vente, et modifient leur projet de production pour se coordonner avec les autres exploitations ;

- **en termes de pérennité** des coordinations entre exploitations et des systèmes avec double actifs : les fonctions de l'activité agricole au sein de ces derniers évoluent avec le temps. De patrimoine à préserver, l'élevage peut être le support d'un projet d'installation à temps plein, ou d'un repli lors de crises économiques touchant l'autre emploi... Comment rendre compte alors des capacités de ces systèmes à se transformer tout en conservant une cohérence assurant cette pérennité (MOULIN *et al.*, 2004) ?

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BENJAMIN C. (1993) : *L'affectation du travail dans les exploitations agricoles. Approche microéconomique et applications aux données françaises*, thèse de Doctorat, Univ. Paris I, 360 p.
- BLANCHEMANCHE S. (2000) : *La combinaison d'activités professionnelles des ménages agricoles. L'exemple du département de l'Isère*, thèse de Doctorat de sociologie, Paris X, 435 p. + annexes.
- MOULIN C.H., INGRAND S., LASSEUR J., MADELRIEUX S., NAPOLEONE M., PLUVINAGE J., THENARD V. (2004) : "Comprendre et analyser les changements d'organisation et de conduite de l'élevage dans un ensemble d'exploitations : propositions méthodologiques", Chia E., Dedieu B., Moulin C.-H., Tichit M. eds., *Transformation des pratiques techniques et flexibilité des systèmes d'élevage*, Séminaire INRA SAD TRAPEUR, Agro M., Montpellier, 15-16 mars 2004. <http://www.inra.fr/sad/actualite/trappeur/progseminaire.htm>

Réseaux d'élevage Auvergne et Institut de l'Élevage (2003) : *Analyse ovine du recensement agricole 2000*, doc. Ronéo, 18 p.